

Comme le gouvernement des États-Unis d'Amérique agréé à ce qui précède, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, ainsi que la vôtre, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent, conformément au paragraphe 2 de l'Article 9 de l'Accord, un accord amendant l'*Accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement du Canada portant création d'une fondation binationale pour les échanges dans le domaine de l'éducation* fait à Washington le 15 novembre 1999, lequel entre en vigueur à la date de la dernière note d'un échange de notes diplomatiques entre nos deux gouvernements confirmant que les mesures internes nécessaires à son entrée en vigueur ont été complétées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Terry A. Breese  
Chargé d'affaires, a.i.